

Lundi 9 décembre, L'Argentière-La Bessée, journée de la **laïcité**. Cette journée rassemblait, au sein du collège des Giraudes, les élèves de l'école et du collège pour souligner l'importance de cette valeur qui constitue le fondement de notre République. S'adressant aux plus jeunes, Joël Giraud a rappelé combien, à l'époque de la mondialisation galopante et des échanges toujours davantage facilités et multipliés par des moyens de communication modernes, des réseaux sociaux, des échanges virtuels, il est fondamental de continuer à la préserver. D'autant que, les attaques indignes dont la garde des

sceaux, ministre de la justice a été victime, les insultes homophobes qui ont fusé lors du débat sur le mariage pour tous, les vociférations dont le Président de la République a fait les frais lors des commémorations du 11 novembre, pour ne citer que ces quelques exemples, démontrent une fois de plus combien cette notion est fragile. C'est dans cet esprit que le Gouvernement a installé cette année l'Observatoire de la laïcité et nommé ses membres. La mission de cet observatoire est d'assister le Gouvernement dans son action visant au respect du principe de laïcité dans les services publics. Fondé en mars 2007, ses membres n'avaient pourtant, depuis, jamais été nommés !

C'est chose faite depuis le mois d'avril dernier où il a été officiellement installé à l'Élysée par le Président de la République François Hollande et le Premier ministre Jean-Marc Ayrault. La présidence en a été confiée à Jean-Louis Bianco. Un hommage appuyé a été ensuite rendu aux jeunes sapeurs-pompier volontaires, dont l'engagement et servir ensemble », sans distinction d'origine ou de conviction. Tous ont ensuite dévoilé la charte et planté l'arbre de la laïcité. Un exemple donné par toute la communauté éducative et par la jeunesse pour célébrer une valeur qui pourrait être le 4ème principe de notre devise républicaine.



Plantation de l'arbre de la laïcité

Le 15 juillet dernier, Cécile Duflot ministre de l'égalité des territoires et du logement, et Benoît Hamon, ministre délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation, lançaient le premier appel à projets pour soutenir l'émergence et le développement des **Pôles Territoriaux de Coopération Économique** (PTCE) afin de favoriser la coopération

entre entreprises de l'économie sociale et solidaire, entreprises commerciales et collectivités territoriales, centres de recherche ou encore organismes de formation et de permettre la mutualisation de locaux, de services et de compétences dans des secteurs comme l'insertion, la petite enfance, les énergies renouvelables, le recyclage ou encore l'agriculture biologique. Environ 200 structures ont répondu à l'appel à projet et parmi elles, seule-

ment 23 dossiers ont été retenus sur une liste de lauréats dont le projet haut-alpin, soutenu par le député des Hautes-Alpes. Informé par Cécile Duflot, Joël Giraud, très impliqué dans l'économie sociale et solidaire (il faisait partie de l'équipe de campagne de François Hollande sur ce sujet), se réjouit du choix qui a été fait par le jury : le projet du Comité d'expansion 05 a été retenu parmi les 23 lauréats qui seront subventionnés.



Cécile Duflot, ministre de l'égalité des territoires et du logement, a dévoilé le 10 janvier au cours d'une cérémonie officielle, le nom des lauréats en présence de François Lamy, ministre délégué chargé de la ville, et de Benoît Hamon, ministre délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation.

Dans un courrier adressé à Joël Giraud qui avait défendu le dossier du **Théâtre du Briançonnais** auprès de la ministre de la culture Aurélie

Filippetti, la Direction régionale des affaires culturelles lui a fait savoir que l'État envisageait dès 2014 de soutenir l'établissement haut-alpin dans le cadre d'une préfiguration de type scène conventionnée.

Cette reconnaissance du travail, déjà repérée sur le territoire, permettra d'engager une convention pluriannuelle.



Le **Très Haut Débit** dans les Alpes du Sud. La ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, Fleur Pellerin a fait savoir à Joël Giraud que le dossier présenté par le Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit

(SMO THD) avait obtenu un accord de principe. Le SMO THD dont la mission est de développer le haut et très haut débit dans les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes, obtiendra pour la première tranche quinquennale le montant de crédits d'État du Fonds national pour la Société Numérique (FSN) demandé (31 M€), avec la bonification bi-départementale prévue. La ministre a confirmé son intérêt pour les Alpes du

Sud et son souhait de résorber la fracture numérique et de réduire les inégalités dont les zones rurales et de montagne sont victimes. C'est un dossier majeur pour les Alpes du Sud dont on doit l'aboutissement à la persévérance de Jean-Yves Roux, conseiller général des Alpes de Haute-Provence, Vice-président régional en charge de la politique des territoires et de la décentralisation.

Demandez à recevoir les précédents exemplaires de la « Lettre du Député » par mail ou par courrier

Le ministre chargé des transports a rassuré Marie-Noëlle Battistel, députée PS de l'Isère et Joël Giraud, sur le **désenclavement** des Hautes-Alpes et du Sud-Isère. Le rapport « Mobilité 21 » préconisait d'intensifier l'effort de conser-

vation et de modernisation des réseaux existants et des transports du quotidien. Le ministre souhaite moderniser les axes existants notamment la RN85 entre Gap et Grenoble et s'est dit « très conscient des enjeux qui s'attachent à la desserte routière du Sud-Isère et au désenclavement des Hautes-Alpes ». Il

veillera à ce que l'élaboration du contrat de plan 2014-2020 soit l'occasion d'examiner la possibilité d'inscrire les crédits nécessaires pour définir un programme d'aménagement qualitatif global de la RN85 entre Gap et Grenoble. À venir, une table ronde pour un véritable projet de modernisation de la RN 85.



BUREAU PARLEMENTAIRE Joël GIRAUD

Votre député à votre service

Permanence Parlementaire de Joël Giraud, Député des Hautes-Alpes
10 avenue de Vallouise - 05120 - L'Argentière-La Bessée
tél : 04.92.21.33.81 - fax : 04.92.21.43.73
jjgiraud@assemblee-nationale.fr - Blog : jgiraud.typepad.fr



La lettre de votre député

JANVIER 2014



Avec mes meilleurs vœux pour 2014 !
Joël Giraud

Edito

Les députés ont voté **mardi 14 janvier la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.**

Concernant le foncier agricole, les amendements adoptés ont nettement amélioré le projet initial en renforçant le droit d'information et le droit de préemption des SAFER.

Avec les parlementaires de mon groupe (Radical Républicain Démocrate et Progressiste), nous avons rappelé, à l'occasion de ces débats, les attentes importantes et légitimes du monde agricole.

Je m'étais engagé, pour ma part, à veiller à ce que la prochaine loi d'orientation agricole s'établisse dans le respect des engagements du Gouvernement et que l'on puisse inclure d'autres améliorations à la lumière des difficultés que rencontrent les agriculteurs des zones de montagne et tout particulièrement ceux des Hautes-Alpes. C'est chose faite !

Pour notre autonomie et notre sécurité alimentaire, pour nos emplois, notre croissance, notre balance commerciale, pour la vitalité de nos territoires, les questions agricoles sont des questions stratégiques.



Le ministre s'est engagé pour une nouvelle PAC plus équitable et il était capital de donner dans la loi la priorité à la jeunesse par l'adoption d'amendements significatifs pour faciliter l'installation de jeunes agriculteurs.

Ce nouveau texte ne répond pas à tous les enjeux et ne donnera pas immédiatement des conditions idéales aux agriculteurs. Je l'ai voté car il contient de bonnes mesures dont les effets seront positifs pour l'agriculture et notamment l'agriculture de montagne. Ces mesures sont arrivées en même temps qu'une autre excellente nouvelle ! Le ministre de l'agriculture m'a annoncé que le dossier déposé par l'association AGRIBIO 05 « Vers une vallée Bio dans les Hautes-Alpes » avait été retenu au titre de l'appel à projets pour une mobilisation collective pour l'agro-écologie et qu'il bénéficierait d'une aide substantielle de l'État.



Par ailleurs, plusieurs amendements ont été adoptés en séance grâce à la mobilisation des élus de la montagne. Les Comités de massifs donneront un avis sur l'élaboration du plan régional de l'agriculture durable, la surface minimale d'assujettissement est passée à 65 % en montagne, un rapport sur les modalités de développement des formations bi-qualifiantes va être remis avant fin 2014 et le rôle de la forêt

Le Gouvernement, se battant pour l'élevage et pour l'emploi, s'était déjà attaché à rétablir un meilleur équilibre entre les filières faisant de l'élevage une de ses priorités, assurant chaque année 800 millions d'euros qui seront réorientés vers ce secteur, soit un gain pour l'éleveur pouvant aller jusqu'à 30 %.

Je ne peux que me réjouir de ces signes positifs envoyés par le Gouvernement en faveur d'une agriculture de montagne de qualité.

SOMMAIRE

Edito	1
Questions écrites	2
Calendrier des vacances scolaires	3
Conseil National de la Montagne	3
Mission Ecotaxe poids lourds	3
Lutte contre les emprunts toxiques	3
Journée de la laïcité	4
Pôle Territorial de Coopération Economique	4
Théâtre du Briançonnais	4
Très Haut Débit	4
Désenclavement	4

La lettre de votre député

Directeur de la Publication
Joël Giraud

Crédit Photos
© Joël Giraud
© Assemblée Nationale-2014

Impression
Editions du Fournel

Questions écrites au gouvernement

Questions à ... Réponses de ...

M. le ministre de l'économie et des finances sur la révision des quotas concernant le transport de cigarettes dans les véhicules soumis au passage des frontières qui autorise chaque personne à transporter dix cartouches à compter du mois de janvier 2014.

M. le ministre de l'éducation nationale sur :

- le projet de réforme relatif aux enseignants des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE),
- la reconnaissance du métier de directeur d'école,
- la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires,
- le recrutement et le statut des psychologues dans le premier degré.

Retrouvez le texte intégral des questions et des réponses sur le blog du député et sur le site de l'Assemblée Nationale

Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur les critères qui déterminent les décisions d'attribution d'un logement social.

M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur l'impact financier de la lutte contre la prédation sur les crédits financiers destinés à l'élevage au niveau régional.

M. le ministre de l'intérieur sur la diminution des inspecteurs délégués du permis de conduire.

M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le statut qui régit la profession d'assistant maternel.

Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur la réglementation encadrant le commerce de la cigarette.

M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur :

- les inégalités d'application de la loi littoral entre les milieux maritimes et lacustres qui pénalisent le syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon (Smadesep),
- les phénomènes de « chemtrails » et la géo-ingénierie.

M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation, sur la question des données relatives aux accidents de la vie courante.

Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur la possibilité pour les assurés de choisir leur carrossier - réparateur de confiance.

M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'impact de l'installation des compteurs Linky sur la facture d'électricité des consommateurs.

M. le ministre de l'économie et des finances sur :

- la problématique du FCTVA qui exclut la possibilité laissée aux collectivités de recourir à la location de véhicules industriels, entraînant des conséquences fiscales, financières et environnementales,
- l'imposition des parcours de golf à la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- le devenir des chambres de commerce et d'industrie,
- la préparation de la prochaine loi de finances pour 2014,
- les textes qui réglementent les entreprises fabriquant, important ou introduisant des produits sur le marché et qui doivent, selon la réglementation en vigueur, assurer la collecte et le traitement des déchets,
- les conséquences de la réalisation du projet de création d'un centre statistique à Metz,
- les conséquences de l'application de la directive européenne n° 2011/61/UE relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (FIA) pour les propriétaires de parts de société civile de placement immobilier (SCPI).

M. le ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, sur la situation des pupilles de la Nation.

Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur la taxe éco-mobilier, contribution écologique qui s'ajoute depuis le 1er mai au prix des meubles, pour financer leur recyclage.

M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur :

- la présence de substances « extrêmement préoccupantes » dans certains produits de grande consommation et sur l'information des consommateurs,
- le projet de centre d'essais pour l'industrie pétrolière offshore sur l'île du Levant dans le Var.

M. le ministre des affaires étrangères sur l'avenir de la production de la lavande française et sa transformation en huiles essentielles.

Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur :

- la retraite des femmes médecins libérales et le mécanisme de calcul de leurs trimestres,
- la toxicité de l'aluminium utilisé comme adjuvant vaccinal,
- la sortie du monopole de la dispensation des médicaments par les pharmaciens,
- les risques inhérents à une teneur élevée en plomb dans l'eau du robinet des immeubles anciens équipés de canalisations en plomb.

Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur les freins à l'insertion professionnelle des handicapés et sur leur précarité financière.

M. le ministre de l'éducation nationale sur :

- le financement des écoles privées,
- la réforme des rythmes scolaires,
- la situation des « calendrettes »,
- le prochain projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche qui porte le germe d'une sélection généralisée à l'entrée de l'université,
- la présence de l'allemand dans les concours d'entrée aux grandes écoles,
- les inquiétudes légitimes des assistants d'éducation en technologie de l'informatique et de la communication pour l'enseignement (TICE) quant à leur situation professionnelle.

Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur les conséquences liées à l'instauration du Projet Urbain Partenarial (PUP), nouvel outil de financement des opérations d'aménagement institué par la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion.

En direct de l'Assemblée Nationale ...

Après avoir posé une question d'actualité le 27 novembre dans l'hémicycle demandant la réouverture des négociations sur le **calendrier des vacances scolaires**, afin de rendre compatibles intérêt de l'enfant et économie de montagne, Joël Giraud a obtenu, au nom du Conseil national de la montagne et de ses collègues Marie-Noëlle Battistel, députée PS de l'Isère, Bernadette Laclais et Béatrice Santais, députées PS de Savoie et Frédérique Massat députée PS de l'Ariège et Présidente de l'Association nationale des élus de montagne (ANEM), un rendez-vous impor-

tant au ministère de l'éducation nationale, présidé par le ministre en personne. Après plus d'une heure de discussions serrées, les parlementaires ont obtenu des engagements importants du Gouvernement. Tout d'abord ce calendrier revient à des semaines pleines de vacances et les demi-semaines, néfastes aux séjours de neige, sont abandonnées. S'agissant des vacances d'hiver, celles-ci sont désormais recalées dès le début février afin de refaire de février le vrai mois des vacances d'hiver, ce qui est important pour les stations de basse altitude. S'agissant des vacances de printemps, enserrées dans des contraintes réglementaires strictes édictées sous le précédent Gouvernement, la délégation

a obtenu que la situation ne soit pour le moins pas aggravée et que l'on ne retarde pas plus une fin de vacances déjà trop tardive. Vincent Peillon, sensible aux arguments des élus de montagne qui veulent refaire d'avril le vrai mois des vacances de printemps (quitte à réduire à 2 zones et 3 semaines ces vacances) et demandent la mise à l'étude d'un zonage (2 zones) des vacances d'été, a décidé de rouvrir dès 2014 la négociation sur ce thème en vue d'éventuelles modifications en 2016. Le ministre de l'éducation nationale s'est, en tout état de cause, montré attentif et a ouvert ainsi une nouvelle phase d'un dialogue que les parlementaires s'emploieront à rendre fructueux.

« Pour les saisonniers et pluriactifs qui constituent 80% de l'emploi de certains départements de montagne, travailler 1 à 2 semaines de moins par an est une précarisation de plus »



Dès son élection à la tête de la Commission permanente du **Conseil national de la montagne** (CNM) à Foix (Ariège) le 29 avril 2013, Joël Giraud avait indiqué qu'en rupture avec les habitudes, les réunions de la commission n'auraient plus lieu à Paris mais dans les massifs. Promesse tenue puisqu'après

les Hautes-Alpes le 11 juillet dernier, c'est à Saint-Bonnet-Le-Froid (Haute-Loire), 240 habitants, que le CNM a tenu, lundi 2 décembre, sa réunion de commission. Les groupes de travail ont présenté leurs travaux qui ont abouti à des motions sur l'agriculture et la forêt de montagne, le tourisme, la contractualisation et les programmes européens.

Sujets évoqués : équilibre de la représen-

tation en faveur des Régions, des socioprofessionnels et des associations, toilettage des zonages massif et montagne afin d'éviter un problème juridique, politique spécifique en faveur des bourgs centres ruraux, mise en compatibilité du calendrier scolaire avec l'économie montagnarde, travail dominical dans le secteur du tourisme. La prochaine réunion se tiendra dans les Vosges en février.

« Au lieu d'hurler avec les loups, ce qui en montagne n'est pas toujours la meilleure politique, construisons ensemble, élus, socioprofessionnels, associations, au sein du CNM et en concertation avec l'éducation nationale, un calendrier scolaire adapté à tous ces enjeux et, plus largement à la politique nationale de vacances pour tous voulue par la ministre du tourisme. »

La Mission parlementaire d'information sur **l'écotaxe poids lourds** dont Joël Giraud a été nommé secrétaire, suite à son implication précoce et insistante sur ce sujet, a tenu en décembre sa première réunion et a auditionné Frédéric Cuvillier, le ministre des transports. Le député des Hautes-Alpes est revenu sur la notion d'itinéraires taxés et d'acceptabilité, notion importante eu égard aux différences de comportements des Régions.

L'acceptation des itinéraires taxés dépend des contraintes environnementales ou de sécurité mais aussi de l'existence de projets d'infrastructures où la substitution est ou sera possible, comme par exemple avec le projet de la ligne ferroviaire Lyon-Turin dans les Alpes. Le système aurait dû être mis en place dans le but de taxer le transit international plus que les déplacements locaux. Or, l'étude de la carte du Massif des Alpes laisse plus que dubitatif ! Aucun itinéraire de transit franco-italien n'est taxé alors qu'en revanche, le seul

itinéraire soumis est la RN 85 entre Grenoble Gap et La Saulce ! Pour Joël Giraud la carte des itinéraires a été tracée en dépit du bon sens en faisant fi des réalités du terrain. Frédéric Cuvillier a convenu que les choix de l'époque concernant les RN n'ont probablement plus la même pertinence aujourd'hui. Les itinéraires seront donc à revoir en détail. Joël Giraud y voit l'ouverture d'un possible dialogue afin de poursuivre ce qu'il défend c'est-à-dire l'adaptation du système aux réalités économiques des Hautes-Alpes.

« À part un marchand de pommes qui emmène son chargement depuis le sud des Hautes-Alpes sur le marché de Grenoble ou encore un transporteur resté courageusement dans la Ma-theyssine après la fermeture des usines de la Mure, aucun transporteur international n'est taxé ! »

Le député des Hautes-Alpes qui a toujours cherché à faire entendre la voix des trop nombreuses collectivités victimes des **emprunts toxiques** a interpellé, en ce début janvier, le ministre de l'économie et des finances suite à la récente décision du Conseil constitutionnel dont il se félicite. Ce dernier reprend les arguments qui avaient été développés par Joël Giraud lors de l'examen du Projet de loi de finances 2014. Avec ses collègues Radicaux, Républicains, Démocrates et Progressistes, il avait alors déposé et soutenu deux amendements visant à supprimer les paragraphes II et III de l'article 60.

Ces paragraphes visaient, d'une part à valider les contrats d'emprunts bancaires ne faisant pas mention du taux effectif global (TEG), et d'autre part à diminuer les sanctions encourues en cas de TEG erroné. « Ces dispositions faisaient de l'État le protecteur des banques contre certaines actions judiciaires engagées par des collectivités qui avaient contracté à leur insu des emprunts toxiques. » Il était tout à fait surprenant de vouloir changer les règles alors que les contrats avaient déjà été signés et de généraliser ces mesures à l'ensemble des personnes morales dont les entreprises et pas seulement les collectivités, mais aussi aux banques étrangères qui avaient inondé d'emprunts toxiques le marché

français. Ces dispositions ayant été censurées, Joël Giraud a voulu s'assurer auprès du Gouvernement qu'il ne reviendrait pas sur la décision du Conseil constitutionnel. Le ministre a alors rappelé que le Gouvernement avait tout fait pour trouver des solutions et des outils pérennes pour financer les collectivités face aux défaillances du système et qu'un nouveau fonds de 100 millions d'euros avait été voté pour venir en aide aux collectivités ayant contracté des emprunts toxiques. Il s'est engagé à ne pas revenir sur la décision du Conseil constitutionnel et à trouver les dispositifs législatifs appropriés pour toujours mieux sécuriser les finances publiques.

« Travaillez-vous à une solution qui préserve et mette en œuvre rapidement le fonds de soutien aux collectivités, ce qui diminue de fait le risque de contentieux, tout en n'exonérant pas les banques de leur aléa moral ? Poursuivez-vous la nécessaire concertation entre l'État et les collectivités y compris sur l'application d'un taux pour ce fonds, proportionnel à la réalité de la situation ? »